

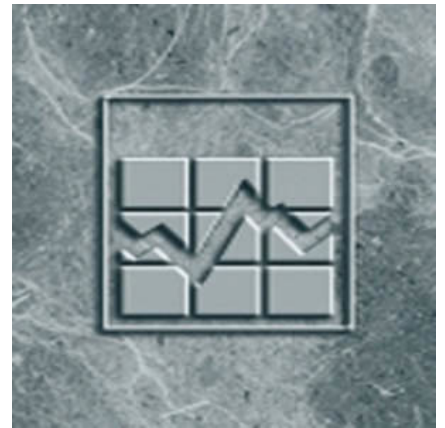
N° 75F0002M au catalogue  
ISSN 1707-2867  
ISBN 978-0-660-29150-5

Série de documents de recherche – Revenu

## **Salaires, traitements et commissions annuels des déclarants T1, 2017**

par Eric Fecteau et Dominique Pinard

Date de diffusion : le 29 janvier 2019



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Les différences d'une année à l'autre pour 2015, 2016 et 2017 étaient petites.....</b>	<b>4</b>
<b>La rémunération d'emploi annuelle médiane des femmes représentait 71,7 % de celle des hommes, l'écart était le plus grand au sein des groupes d'âge de 35 à 54 ans.....</b>	<b>5</b>
<b>Les territoires avaient généralement une plus large distribution des revenus que les provinces .</b>	<b>6</b>
<b>L'industrie des « services publics » et celle de l' « extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz » affichaient les rémunérations d'emploi les plus élevées.....</b>	<b>7</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>8</b>
<b>Sources de données, méthodes et définitions .....</b>	<b>9</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe A .....</b>	<b>11</b>

# Salaires, traitements et commissions annuels des déclarants T1, 2017

Par Eric Fecteau et Dominique Pinard

## Introduction

En 2017, la plus grande source de revenus pour la majorité des déclarants au Canada se compose des « salaires, traitements et commissions »<sup>1</sup>, qui sont touchés par les employés (voir Sources des données, méthodes et définitions). Cette source de revenus constituait environ deux dollars sur trois du revenu annuel des déclarants. En comprenant les caractéristiques des employés rémunérés<sup>2</sup> et l'écart dans les revenus annuels selon la province, le sexe, l'âge et l'industrie, il devient plus facile de décrire comment la population canadienne interagit avec le marché du travail.

La rémunération d'emploi annuelle est l'une des nombreuses variables clés permettant d'explorer les différences de situation économique entre les hommes et les femmes et entre les générations au sein de la main-d'œuvre canadienne. Par exemple, une proportion plus élevée d'hommes que de femmes sont des employés rémunérés, quel que soit le groupe d'âge (70,0 % des hommes déclarants, contre 61,9 % des femmes déclarantes), tandis que les femmes touchaient un revenu annuel médian plus bas que les hommes (31 340 \$ et 43 690 \$, respectivement). La comparaison de la rémunération d'emploi annuelle entre les industries, de même qu'entre les provinces ou territoires, permet également de décrire diverses situations.

Le présent travail de recherche utilise la version du Fichier des familles T1 (FFT1) de 2017 qui est fondée sur des bases de données préliminaires des fichiers de Déclarations de revenus et de prestations T1 Général et de l'État de la rémunération payée T4 que Statistique Canada reçoit de l'Agence du revenu du Canada<sup>3</sup>. Elle présente un survol de la rémunération d'emploi annuelle en fonction de caractéristiques sélectionnées. La population cible pour l'analyse est les déclarants avec des salaires, traitements et commissions, ce qui correspond à environ 17,6 millions de particuliers. Elle exclut les déclarants âgés de moins de 15 ans (en date du 31 décembre de l'année d'imposition), les déclarants qui sont uniquement des travailleurs autonomes, les déclarants décédés durant l'année d'imposition, et les déclarants qui ont donné une adresse postale située hors du Canada. Les données préliminaires du FFT1 pour 2015 et 2016 seront également utilisées à des fins de comparaison<sup>4</sup>. Il est prévu de publier des tableaux de données sur les salaires, traitements et commissions annuellement au courant des années futures en utilisant les données préliminaires du FFT1. En raison de la nature des informations fiscales, l'analyse met l'accent sur toute la rémunération d'emploi touchée durant une année civile, sans tenir compte des caractéristiques des emplois souvent utilisées dans d'autres études. Par exemple, il n'est pas possible de tirer des conclusions axées sur les taux du salaire horaire, le statut à temps partiel ou temps plein des employés, ou la durée de l'emploi (toute l'année ou une partie de l'année).

## Les différences d'une année à l'autre pour 2015, 2016 et 2017 étaient petites

La rémunération d'emploi annuelle médiane était 36 980 \$ en 2017, une hausse de moins d'un pourcent par rapport à 2016. Seules de légères fluctuations de la rémunération d'emploi annuelle médiane des particuliers ont été observées ces trois dernières années : 36 740 \$ pour 2015, 36 630 \$ pour 2016, et 36 980 \$ pour 2017.

1. Les « salaires, traitements et commissions » excluent tout type de travail autonome. Les particuliers qui ont une rémunération d'emploi et du revenu de travail autonome sont inclus, mais seulement leur rémunération d'emploi est comptée.

2. Le présent article utilise le terme « rémunérations d'emploi » pour les salaires, traitements et commissions, et le terme « employés rémunérés » pour les personnes dont les rémunérations d'emploi dépassent zéro dollar.

3. Le fichier des prestations T1 préliminaire contient environ 97 % des enregistrements ayant constitué le fichier des prestations T1 final.

4. Tous les montants sont en dollars constants de 2017.

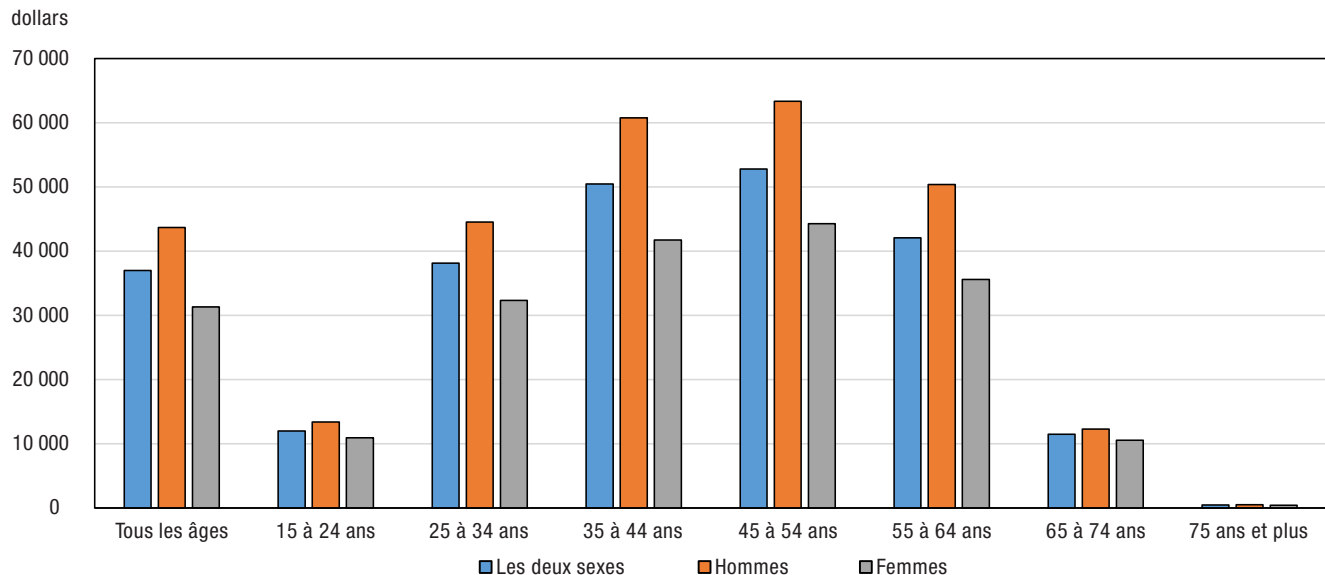
## La rémunération d'emploi annuelle médiane des femmes représentait 71,7 % de celle des hommes, l'écart était le plus grand au sein des groupes d'âge de 35 à 54 ans

En 2017, la médiane de la rémunération d'emploi était la plus élevée chez les employés rémunérés âgés de 35 à 44 ans (50 470 \$) et chez ceux de 45 à 54 ans (52 820 \$). Tel que présenté dans le graphique 1, le groupe d'âge le plus jeune et les deux groupes les plus âgés avaient les médianes les plus basses (12 000 \$ pour les employés rémunérés âgés de 15 à 24 ans, 11 500 \$ pour ceux âgés de 65 à 74 ans, et 460 \$ pour ceux âgés de 75 ans et plus).

En général, la rémunération d'emploi médiane des femmes était inférieure à celle des hommes (31 340 \$ et 43 690 \$, respectivement). Cet écart était le plus prononcé au sein des groupes d'âge de 35 à 44 ans (19 030 \$) et de 45 à 54 ans (19 070 \$). Il était plus faible au sein du groupe d'âge le plus jeune et des deux groupes d'âge les plus âgés (2 450 \$ chez les employés rémunérés âgés de 15 à 24 ans, 1 720 \$ chez ceux âgés de 65 à 74 ans, et 80 \$ chez ceux âgés de 75 ans et plus). Selon Patterson (2018) et Moyser (2017), les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel, largement en raison de responsabilités de garde d'enfants, en particulier chez les femmes âgées de 30 à 39 ans. Moyser a également relevé que les femmes étaient plus susceptibles d'interrompre leur carrière plus souvent et pour une durée totale supérieure et d'être sous-représentées dans les postes de direction du secteur privé. De 2015 à 2017, en dollars constants, les hommes n'ont vu pratiquement aucune augmentation de leur rémunération d'emploi médiane (de 43 680 \$ à 43 690 \$), tandis que les femmes ont enregistré une légère augmentation (de 30 850 \$ à 31 340 \$).

Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de toucher des rémunérations d'emploi (70,0 % des hommes déclarants, contre 61,9 % des femmes déclarantes)<sup>5</sup>. L'écart entre les sexes était le plus grand chez les personnes âgées de 65 à 74 ans (34,9 % des hommes déclarants, contre 23,1 % des femmes déclarantes) et le plus modeste chez les personnes âgées de 15 à 24 ans (86,2 % des hommes déclarants, contre 85,9 % des femmes déclarantes) et les personnes âgées de 45 à 54 ans (80,7 % des hommes déclarants, contre 77,4 % des femmes déclarantes).

**Graphique 1**  
**Médiane de la rémunération d'emploi par sexe et groupe d'âge, 2017**



Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Fichier des familles T1 préliminaire de 2017, tabulation personnalisée.

5. Le nombre de femmes déclarantes était supérieur au nombre d'hommes déclarants (51,8 % des déclarants du FFT1 préliminaire de 2017 étaient des femmes).

## Les territoires avaient généralement une plus large distribution des revenus que les provinces

Au sein des provinces et territoires, les Territoires du Nord-Ouest (51 680 \$), le Yukon (46 220 \$) et l'Alberta (44 470 \$) présentaient la rémunération d'emploi médiane la plus élevée en 2017 (voir graphique 2). Les provinces des Maritimes (28 870 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard, 31 430 \$ au Nouveau-Brunswick et 32 110 \$ en Nouvelle-Écosse) et le Nunavut (30 690 \$) avaient la rémunération d'emploi médiane la plus faible. Les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Alberta avaient également la médiane la plus élevée en 2015 et 2016. L'Alberta a connu un léger rebond de 330 \$ de 2016 à 2017, après une diminution importante de 2 030 \$ de 2015 à 2016.

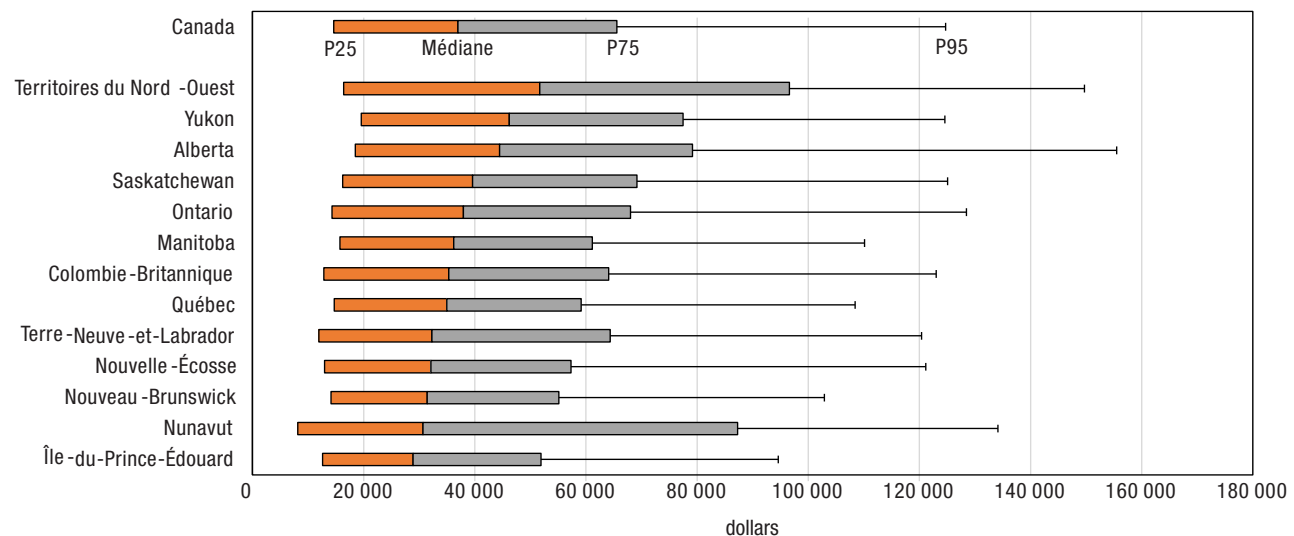
L'écart interquartile qui est la différence entre les 25<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> percentiles de la rémunération d'emploi aide à décrire l'hétérogénéité de la rémunération d'emploi au sein des régions ou industries. Bien que le Nunavut était parmi les provinces et territoires enregistrant la plus faible rémunération d'emploi médiane au Canada, il avait le plus grand écart interquartile entre les rémunérations d'emploi, tout comme les Territoires du Nord-Ouest avec une différence de 79 180 \$ et de 80 190 \$, respectivement. La Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, qui avaient chacun une médiane parmi les plus faibles, avaient également le plus petit écart interquartile pour la rémunération d'emploi (la taille des différences allait de 39 290 \$ à 44 320 \$).

Les employés rémunérés de l'Alberta (155 500 \$) présentaient la plus haute valeur pour le 95<sup>e</sup> percentile de la rémunération d'emploi, suivi par les Territoires du Nord-Ouest (150 100 \$) et le Nunavut (143 640 \$). La valeur du 95<sup>e</sup> percentile de la rémunération d'emploi de 5 autres provinces et territoires (Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario, Saskatchewan, Colombie-Britannique et Yukon) était supérieure à 120 000 \$.

Les territoires étaient les régions ayant la plus grande proportion de déclarants qui touchaient une rémunération d'emploi au courant de l'année (78,0 % au Yukon, 80,8 % aux Territoires du Nord-Ouest et 81,4 % au Nunavut)<sup>6</sup>. La Nouvelle-Écosse (63,2 %), Terre-Neuve-et-Labrador (63,5 %) et le Nouveau-Brunswick (64,3 %) étaient les régions ayant la plus faible proportion de déclarants qui touchaient une rémunération d'emploi.

### Graphique 2

#### Écart interquartile de la rémunération d'emploi (y compris le 95<sup>e</sup> percentile) par province/territoire, 2017



**Note :** Les provinces/territoires ont été triés en ordre décroissant de la rémunération d'emploi médiane.

**Source :** Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Fichier des familles T1 préliminaire de 2017, tabulation personnalisée.

6. En comparant le nombre de déclarants préliminaires de 2016 au Nunavut avec le dénombrement de la population du Recensement de 2016, on observe une plus grande proportion de non-déclarants que dans d'autres provinces et territoires.

## L'industrie des « services publics » et celle de l' « extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz » affichaient les rémunérations d'emploi les plus élevées

La présente section s'attarde à la rémunération d'emploi des déclarants T1, qu'ils aient eu un ou plusieurs employeurs, en fonction de l'industrie de leur employeur principal<sup>7</sup>. Effectivement, malgré le fait que les déclarants peuvent cumuler de la rémunération d'emploi de plusieurs employeurs qui sont dans différentes industries, toutes leurs rémunérations d'emploi sont comptabilisées dans l'industrie de leur employeur principal.

En 2017, les secteurs de l'industrie où les rémunérations d'emploi médianes étaient les plus élevées étaient les « services publics » (97 130 \$) et l'« extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz » (94 050 \$). Les revenus du 25<sup>e</sup> percentile de ces deux industries (65 060 \$ et 54 320 \$, respectivement) dépassaient les rémunérations d'emploi médianes de presque toutes les autres industries. Les rémunérations d'emploi médianes de ces deux industries dépassaient également le quartile supérieur (P75) de toutes les autres industries. Selon l'Enquête sur la population active (EPA), l'industrie des « services publics » et celle de la « foresterie, de la pêche, des mines, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz » enregistraient les salaires horaires moyens les plus élevés et étaient parmi les secteurs ayant la moyenne des heures effectivement travaillées la plus élevée<sup>8</sup>. Parmi les sous-secteurs de l'industrie de l'« extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz », c'est l'« extraction de pétrole et de gaz » qui avait de loin la médiane la plus élevée, soit 153 860 \$. La grande majorité (83,7 %) des employés rémunérés dont le sous-secteur d'industrie principal était l'« extraction de pétrole et de gaz » vivaient en Alberta. En 2017, les industries ayant les rémunérations d'emploi médianes les plus faibles étaient les « services d'hébergement et de restauration » (15 000 \$); les « arts, spectacles et loisirs » (16 350 \$); et le « commerce de détail » (21 610 \$). Selon les données de l'EPA de 2017, l'industrie des « services publics » et celle de la « foresterie, de la pêche, des mines, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz » présentaient le plus faible pourcentage de travailleurs à temps partiel, tandis que les « services d'hébergement et de restauration » avaient le pourcentage le plus élevé<sup>9</sup>. Le taux de syndicalisation au sein des « services publics » était parmi les plus élevés alors qu'il était parmi les plus bas dans les « services d'hébergement et de restauration »<sup>10</sup>.

De 2015 à 2017, l'industrie des « soins de santé et assistance sociale » a connu la plus importante croissance du nombre d'employés rémunérés (de 1 473 200 déclarants à 1 539 100 déclarants), mais une légère baisse de la rémunération d'emploi médiane (de 39 670 \$ à 39 410 \$). Les « services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement » constituent l'industrie ayant connu la plus grande baisse du nombre d'employés rémunérés (de 895 940 déclarants à 834 800 déclarants), mais la rémunération d'emploi médiane a légèrement augmenté (de 25 230 \$ à 25 450 \$). C'est dans l'« administration publique » qu'on a enregistré la plus grande augmentation de la rémunération d'emploi médiane (de 57 100 \$ en 2015 à 59 090 \$ en 2016 et 60 150 \$ en 2017). Les trois territoires avaient de loin la plus grande proportion d'employés rémunérés dans l'industrie de l'« administration publique » (40,2 % au Yukon, 40,4 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 47,3 % au Nunavut). La « gestion de sociétés et d'entreprises », l'une des industries où il y a le moins d'employés rémunérés, est l'industrie où l'on a observé la plus importante baisse de la rémunération d'emploi médiane de 2015 à 2017, malgré une augmentation en 2016 (de 58 600 \$ en 2015 à 59 610 \$ en 2016, puis 45 170 \$ en 2017). C'est aussi cette industrie qui a connu les plus grandes fluctuations du nombre d'employés rémunérés (de 146 650 en 2015 à 125 330 en 2016 et 204 720 en 2017). Ces données devraient être interprétées avec prudence, car ces importantes fluctuations pourraient être attribuables aux méthodes de déclaration ou de codage.

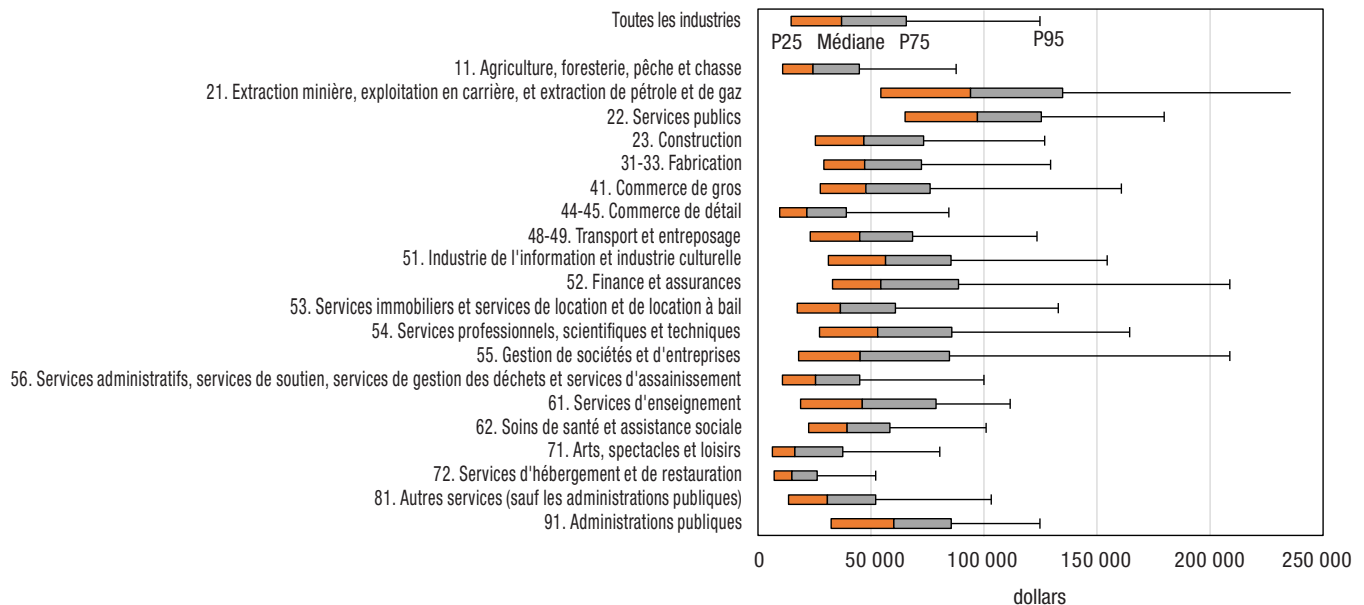
7. La terminologie est expliquée dans la section Sources de données, méthodes et définitions.

8. Il est recommandé de comparer les données de l'EPA et celles du FFT1 avec prudence puisque certains secteurs d'industrie sont groupés différemment. L'EPA combine les industries de l'« extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz » (qui comprenait 264 200 personnes en 2017), de la « foresterie et exploitation forestière et activités de soutien de la foresterie » (qui comprenait 48 200 personnes en 2017) et de la « pêche, chasse et piégeage » (qui comprenait 17 200 personnes en 2017). Voir Statistiques Canada, [Tableau 14-10-0037 Heures effectivement travaillées selon l'industrie, données annuelles](#).

9. Statistiques Canada, [Tableau 14-10-0132 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles \(x 1 000\)](#).

10. Statistiques Canada, [Tableau 14-10-0132 Situation syndicale selon l'industrie](#).

**Graphique 3**  
**Écart interquartile de la rémunération d'emploi (y compris le 95<sup>e</sup> percentile) par industrie, 2017**



**Note :** Les industries ont été triées en ordre de code SCIAN. La catégorie "Toutes les industries" inclut les employés rémunérés avec des codes SCIAN inconnus.  
**Source :** Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Fichier des familles T1 préliminaire de 2017, tabulation personnalisée.

## Conclusion

Cet article décrit les données sur la rémunération d'emploi provenant du Fichier des familles T1 préliminaire. Le revenu annuel médian provenant des salaires, traitements et commissions varie considérablement selon le sexe, l'âge et la province ou le territoire, mais est demeuré plutôt stable de 2015 à 2017. Les femmes avaient une rémunération d'emploi annuelle médiane inférieure à celle des hommes, tandis que les employés rémunérés dans les groupes d'âge de 25 à 54 ans touchaient une rémunération d'emploi médiane plus élevée que le groupe d'âge le plus jeune. C'est dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Alberta qu'on enregistrait généralement les rémunérations d'emploi les plus élevées, et dans les provinces des Maritimes et au Nunavut qu'on enregistrait les plus faibles. L'industrie de l'« extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz » et celle des « services publics » étaient les industries qui avaient de loin les rémunérations d'emploi médianes les plus élevées ainsi que le 25<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> percentile les plus élevés. Les « services d'hébergement et de restauration », les « arts, spectacles et loisirs » et le « commerce de détail » étaient les industries ayant les plus faibles rémunérations d'emploi médianes.



## Sources de données, méthodes et définitions

### Source de données

Le présent travail de recherche utilise la version du Fichier des familles T1 (FFT1) de 2017 qui est fondée sur des bases de données préliminaires des fichiers de Déclarations de revenus et de prestations T1 et de l'État de la rémunération payée T4. La population de la version préliminaire du FFT1 diffère légèrement des données finales du FFT1 : elles ne comprennent pas toutes les personnes ayant déclaré leur revenu en retard, ni les redressements. Le FFT1 préliminaire contient environ 97 % des enregistrements ayant constitué le FFT1 final. En outre, la version préliminaire du FFT1 ne comprend pas les personnes à charge ni les conjoints de déclarants qui pourraient avoir touché un revenu durant l'année, mais qui n'aurait pas fait de déclaration de revenus.

En raison de la nature des informations fiscales, l'analyse met l'accent sur toute la rémunération d'emploi touchée durant une année civile, sans tenir compte des caractéristiques des emplois souvent utilisées dans d'autres études. Par exemple, il n'est pas possible de tirer des conclusions axées sur les taux du salaire horaire, le statut à temps partiel ou temps plein des employés, ou la durée de l'emploi (toute l'année ou une partie de l'année).

Les statistiques concernant la distribution de la rémunération d'emploi changent peu entre les données préliminaires et finales du FFT1. Ainsi, les données préliminaires peuvent aider les chercheurs à analyser rapidement l'évolution des tendances du marché et à évaluer en peu de temps les effets des changements politiques sur le marché de l'emploi. Le fait d'utiliser les fichiers préliminaires a peu d'incidence sur les résultats de la présente analyse; les résultats ne changeraient que légèrement si l'on répétait l'analyse avec les données finales du FFT1. Plusieurs autres variables importantes du FFT1, telles que le revenu total avant et après impôt des particuliers et des familles, sont disponibles uniquement dans le FFT1 final.

### Population cible

La population cible se compose des déclarants qui touchent des salaires, traitements et commissions. Elle exclut les déclarants âgés de moins de 15 ans (en date du 31 décembre de l'année d'imposition), les déclarants qui sont uniquement des travailleurs autonomes, les déclarants décédés durant l'année d'imposition et les déclarants qui ont donné une adresse postale située hors du Canada. La section du présent travail de recherche qui analyse les industries se limite aux déclarants qui touchent des salaires, traitements et commissions au sein d'une industrie figurant dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), d'après les renseignements sur l'employeur figurant sur leur feuillet T4.

### Terminologie

**Salaires, traitements et commissions :** Le présent article utilise le terme « rémunérations d'emploi » pour les salaires, traitements et commissions, et le terme « employés rémunérés » pour les personnes dont les rémunérations d'emploi dépassent 0 \$. Les salaires, traitements et commissions comprennent la paie et les commissions liées à l'emploi tel qu'indiqué sur les feuillets d'information T4, les allocations de formation, les pourboires et les droits d'auteur. Ils comprennent également les revenus d'emploi exempts d'impôt touchés par les Indiens inscrits. Toute forme de revenu du travail autonome est exclue. Les particuliers qui ont une rémunération d'emploi et du revenu de travail autonome sont inclus, mais seulement leur rémunération d'emploi est comptée. Les éléments du revenu d'emploi sont les salaires et traitements (ligne 101 du formulaire T1), les autres revenus d'emploi (ligne 104 du formulaire T1), et les revenus exempts d'impôt des Indiens (dérivés des renseignements fournis dans le formulaire Détermination de l'exonération d'un revenu d'emploi d'un Indien).

**Écart interquartile :** L'écart entre le 25<sup>e</sup> percentile et le 75<sup>e</sup> percentile est appelé écart interquartile. Le 25<sup>e</sup> percentile est la valeur située 25 points de pourcentage en dessous de la médiane, et le 75<sup>e</sup> percentile est la valeur située 25 points de pourcentage au-dessus de la médiane.

**Médiane :** La médiane est la valeur du centre d'un ensemble de valeurs (par exemple, 50 % des gens gagnent plus que cette valeur et 50 % des gens gagnent moins que cette valeur).

**P95** : Le 95<sup>e</sup> percentile (P95) correspond à la valeur sous laquelle 95 % de la population se situe.

**Industrie** : Les industries sont définies à l'aide du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), décrit plus en détail à la page des [classifications des industries de Statistique Canada](#). Le terme « industrie » dans cet article fait référence au secteur à deux chiffres du SCIAN (p. ex., le code de secteur 23 est pour la construction), et le terme « sous-secteur de l'industrie » fait référence au sous-secteur à trois chiffres du SCIAN (p. ex., le code de sous-secteur 236 est pour la construction de bâtiments). Dans le cadre du présent article, l'industrie principale d'un employé rémunéré est celle figurant sur le feuillet T4 dont les salaires et traitements sont les plus élevés (case 14). Pour la plupart des employés rémunérés, l'industrie peut être déterminée à l'aide des renseignements sur l'employeur figurant sur le feuillet T4. La section de l'article portant sur l'industrie comprend uniquement les employés rémunérés dont les renseignements du feuillet T4 étaient disponibles et suffisaient à déterminer l'industrie<sup>11</sup>.

11. Environ 5,1 % des employés rémunérés n'ont pas pu être associés à un feuillet T4; il a donc été impossible de déterminer leur industrie. Pour 1,3 % de plus des employés rémunérés, le code d'industrie n'était pas disponible en raison d'un manque de renseignements.

## Bibliographie

MOYSER, Melissa. 2017. « Femmes au Canada: rapport statistique fondé sur le sexe », *Les femmes et le travail rémunéré*, produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

PATTERSON, Martha. 2018. « Qui travaille à temps partiel et pourquoi? », *Regard sur les statistiques du travail, produit*, n° 71-222-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa.

STATISTIQUES CANADA. *Tableau 14-10-0037 Heures effectivement travaillées selon l'industrie, données annuelles*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410003701>.

STATISTIQUES CANADA. *Tableau 14-10-0023 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000)*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002301>.

STATISTIQUES CANADA. *Tableau 14-10-0132 Situation syndicale selon l'industrie*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410013201>.

## Annexe A

**Tableau 1**  
**Médiane de la rémunération d'emploi par groupe d'âge et sexe, 2015 à 2017**

Groupe d'âge	Sexe	2015	2016	2017
Tous les âges	Les deux sexes	36 740	36 630	36 980
	Hommes	43 680	43 210	43 690
	Femmes	30 850	31 060	31 340
15 à 24 ans	Les deux sexes	11 910	11 790	12 000
	Hommes	13 340	13 070	13 380
	Femmes	10 770	10 760	10 930
25 à 34 ans	Les deux sexes	37 920	37 630	38 130
	Hommes	44 690	43 990	44 560
	Femmes	31 750	31 850	32 330
35 à 44 ans	Les deux sexes	50 110	49 970	50 470
	Hommes	60 730	60 150	60 760
	Femmes	41 200	41 390	41 730
45 à 54 ans	Les deux sexes	51 970	52 060	52 820
	Hommes	62 650	62 360	63 370
	Femmes	43 450	43 820	44 300
55 à 64 ans	Les deux sexes	41 590	41 830	42 080
	Hommes	49 790	49 770	50 380
	Femmes	35 140	35 540	35 580
65 à 74 ans	Les deux sexes	10 300	11 310	11 500
	Hommes	11 350	12 010	12 270
	Femmes	9 190	10 580	10 550
75 ans et plus	Les deux sexes	450	470	460
	Hommes	510	510	510
	Femmes	450	460	430

**Note:** Les montants sont exprimés en dollars constants de 2017.

**Source:** Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Fichier des familles T1 préliminaire de 2017, tabulation personnalisée.

**Tableau 2**  
**Quartiles de la rémunération d'emploi par province/territoire, 2015 à 2017**

Province/territoire	2015			2016			2017		
	P25	Médiane	P75	P25	Médiane	P75	P25	Médiane	P75
Canada	14 300	36 740	65 280	14 420	36 630	64 900	14 630	36 980	65 580
Terre-Neuve-et-Labrador	12 360	33 160	66 920	12 340	32 840	64 910	11 940	32 290	64 350
Île-du-Prince-Édouard	12 280	28 410	50 880	12 330	28 510	50 680	12 610	28 870	51 900
Nouvelle-Écosse	12 860	31 960	57 330	13 060	32 000	56 900	12 970	32 110	57 290
Nouveau-Brunswick	13 450	30 900	54 770	13 650	31 380	54 790	14 110	31 430	55 140
Québec	14 090	34 130	57 780	14 450	34 580	58 480	14 710	34 980	59 130
Ontario	13 850	37 420	67 410	14 190	37 680	67 320	14 300	37 960	68 020
Manitoba	15 550	36 050	60 510	15 270	35 750	60 260	15 730	36 190	61 160
Saskatchewan	16 430	40 240	70 060	15 620	39 030	68 380	16 210	39 580	69 180
Alberta	19 400	46 170	81 800	18 280	44 140	78 260	18 490	44 470	79 160
Colombie-Britannique	12 360	34 460	63 480	12 510	34 530	63 100	12 810	35 300	64 100
Yukon	18 290	45 000	76 430	18 780	44 920	76 460	19 570	46 220	77 490
Territoires du Nord-Ouest	16 080	52 080	99 470	16 620	51 980	97 070	16 410	51 680	96 600
Nunavut	7 350	29 550	88 850	7 490	30 440	87 610	8 130	30 690	87 310

**Note:** Les montants sont exprimés en dollars constants de 2017.

**Source:** Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Fichier des familles T1 préliminaire de 2017, tabulation personnalisée.

**Tableau 3**  
**Quartiles de la rémunération d'emploi par industrie, 2015 à 2017**

Industrie	2015			2016			2017		
	P25	Médiane	P75	P25	Médiane	P75	P25	Médiane	P75
11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse	10 370	23 190	43 470	10 620	23 660	43 890	10 920	24 360	44 850
21. Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	53 640	94 950	137 790	51 460	90 790	131 200	54 320	94 050	134 820
22. Services publics	64 110	95 490	123 990	64 440	96 540	125 150	65 060	97 130	125 330
23. Construction	24 720	46 280	73 770	24 580	45 890	72 540	25 360	46 890	73 270
31-33. Fabrication	28 580	47 260	72 350	28 740	47 170	72 270	29 110	47 220	72 330
41. Commerce de gros	26 620	46 780	75 140	26 820	47 130	75 750	27 560	47 700	76 150
44-45. Commerce de détail	9 680	21 480	39 080	9 700	21 540	39 070	9 630	21 610	39 070
48-49. Transport et entreposage	23 190	45 790	68 920	22 900	44 890	67 890	23 090	45 000	68 440
51. Industrie de l'information et industrie culturelle	31 440	57 060	86 750	31 600	56 910	86 320	31 190	56 430	85 390
52. Finance et assurances	31 940	53 030	87 220	31 660	52 910	86 490	32 960	54 310	88 710
53. Services immobiliers et services de location et de location à bail	15 590	34 730	58 970	15 990	35 250	59 380	17 390	36 440	60 830
54. Services professionnels, scientifiques et techniques	25 760	51 530	84 630	26 130	51 580	84 150	27 230	52 920	85 730
55. Gestion de sociétés et d'entreprises	27 640	58 600	106 250	28 780	59 610	107 440	17 980	45 170	84 730
56. Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	10 680	25 230	45 450	10 750	25 240	44 980	10 840	25 450	44 990
61. Services d'enseignement	18 860	46 130	78 000	18 590	46 120	78 980	18 810	46 120	78 760
62. Soins de santé et assistance sociale	22 390	39 670	58 910	22 360	39 590	58 580	22 430	39 410	58 360
71. Arts, spectacles et loisirs	6 460	16 410	37 970	6 420	16 410	37 770	6 410	16 350	37 530
72. Services d'hébergement et de restauration	7 030	14 640	25 670	7 070	14 680	25 660	7 190	15 000	26 210
81. Autres services (sauf les administrations publiques)	13 100	29 820	51 110	13 120	30 010	51 070	13 490	30 690	52 110
91. Administrations publiques	27 470	57 100	83 280	33 040	59 090	83 900	32 390	60 150	85 500

**Note:** Les montants sont exprimés en dollars constants de 2017.

**Source:** Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Fichier des familles T1 préliminaire de 2017, tabulation personnalisée.